

Rapport Sauv , entre Une saison en enfer et Voyage au bout de la nuit.  
le 6 OCTOBRE 2021 par REN  POUJOL

Au del  des t moignages, des chiffres et de l'analyse des causes, les pr conisations de la Ciase frappent par leur audace sans pr c dent.

On nous annon ait un tsunami. Les pr visions m t es  taient exactes. Celles et ceux qui, le 5 octobre au matin, ont suivi en direct la remise officielle du rapport de la Ciase, par son pr sident Jean Marc Sauv ,   ses mandants : Mgr Eric de Moulins Beaufort pour la Conf rence des  v ques de France, V ronique Margron pour la conf rence des religieux et religieuses de France, ont v cu un moment qui fera date dans l'histoire de l'Eglise et de la soci t  fran aise. L' v nement reste accessible sur internet. La violence m me des propos liminaires tenus par Fran ois Devaux, co-fondateur et ancien pr sident de la Parole Lib r e doit  tre re ue comme l'expression l gitime de la violence de ce qui a  t  subi, pendant tant d'ann es, par autant de victimes. Il faudra prendre le temps de plonger dans le r cit   la limite du supportable de ces « victimes devenus t moins » pour reprendre le titre d'un recueil de t moignages annex  au rapport. revenant sur le travail de la commission, sans  quivalent   ce niveau d'exigence, au plan international, s'appropri r la r alit  chiffr e du ph nom ne, en comprendre la g n se et mesurer l'audace r ellement proph tique des quarante-cinq pr conisations formul es   l'adresse de l'institution eccl siale. Des citoyens la cs, pour certains non chr tiens, brossant les contours pertinents d'une v ritable r volution interne de l'Eglise catholique. Comment pourraient-ils ne pas  tre entendus ?

T moignages, rapport et r sum , accessibles sur le site de la Ciase.

Le cadre de cet article est trop limit  pour s'attarder ici sur la m thode de travail suivie par les 21 membres de la Ciase, choisis par Jean-Marc Sauv , pour leur comp tence et leur pluridisciplinarit . Chacun pourra en prendre connaissance en introduction, sinon du rapport lui-m me (il fait 450 pages) mais du r sum  d'une quarantaine de pages, parfaitement lisible, accessible sur le site de la Ciase. Rappelons simplement que l' coute multiforme des victimes, suite   l'appel   t moignage lanc  par la commission, a  t  compl t e par une analyse des archives des dioc ses, des congr gations religieuses et de l'Eglise de France confi e   l'Ecole pratique des hautes  tudes (EPHE); par une  tude socio-anthropom trique des auditions et t moignages re us men e par une  quipe de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) ; et par une vaste enq te en population g n rale (par sondage) r alis e par l'Ifop sous la responsabilit  de l'Institut national de la sant  et de la recherche m dicale (Inserm), aupr s d'un  chantillon de 28 010 personnes repr sentatif de la population fran aise  g e de 18 ans et plus. Une approche scientifique sans  quivalent dans aucun pays engag  dans ce type d'enq te sur les agressions sexuelles sur mineurs ou personnes vuln rables dans l'Eglise catholique.

330 000 victimes de clercs, religieux et la cs en mission eccl siale

C'est   cette derni re  tude quantitative que l'on doit, par extrapolation, le chiffrage qui a marqu  tous les esprits tant il s'est r v l  exorbitant au regard des chiffres ayant circul  tout au long du travail de la commission, au vu des seuls t moignages recueillis. Selon le rapport final, ce sont donc 216 000 mineurs toujours vivants, qui auraient  t  victimes d'agressions sexuelles de la part de clercs, pr tres et diacres, ou religieux entre 1950 et 2020. Auxquels il conviendrait d'ajouter 116 000 autres victimes,  galement mineures, agress es par des la cs en responsabilit  pastorale dans des structures d'Eglise :  coles catholiques, aum neries, cat ch se, mouvements de jeunesse ou centres de loisirs. Soit au total 330 000 victimes. Il s'agit   80% de jeunes gar ons pr -adolescents de 10   13 ans alors que les agressions sexuelles sur mineurs pour l'ensemble de la soci t  fran aise repose   75% sur des petites filles. Une sp cificit  qui interroge. Des chiffres « accablants » (Mgr de Moulins Beaufort)   mettre n anmoins en perspective avec les 5,5 millions de Fran ais qui, selon les  tudes, disent avoir fait l'objet d'agression sexuelle dans leur enfance.

Les agressions sexuelles dans l'Eglise n'appartiennent pas uniquement au passé

Cette même étude de l'Inserm/Ifop permet d'observer qu'après les familles et leurs amis, l'Eglise arrive en deuxième position comme lieu d'agression, devant les établissements d'enseignement, les mouvements de jeunesse, les colonies de vacances, les clubs sportifs ou culturels. Enfin, dernier enseignement mais non des moindres, c'est la double décennie 1950-1970 qui représente la période paroxystique pour les agressions sexuelles sur mineurs (50% des cas) ce qui contredit les analyses, développées notamment par le pape émérite Benoît XVI dans un texte d'avril 2019 qui fit polémique, liant le phénomène à l'idéologie libertaire de Mai 1968. La période 1970-1990 enregistre un fléchissement qui semble ne pas se poursuivre sur les décennies suivantes. Ce qui semble indiquer que nous n'en avons pas fini avec ces questions d'agressions sexuelles dans l'Eglise qui n'appartiennent pas qu'au passé. Enfin, le nombre des clercs et religieux mis en cause, pourrait se situer dans une fourchette allant de 2 900 à 3 200, sur 115 000 recensés sur la période. (1) Voilà pour l'essentiel des chiffres !

Une prise de conscience tardive

Le rapport examine ensuite le contexte qui a permis sinon la multiplication, du moins le silence et l'immobilisme de l'Eglise se traduisant par l'impunité des coupables, leur non mise hors d'état de nuire, et l'ignorance et le mépris à l'égard des victimes. Revenant sur la même période de 70 ans (1950-2020) correspondant à son cahier des charges, la commission considère que la première tranche de vingt ans a été marquée par « la volonté de se protéger du scandale tout en essayant de "sauver" les agresseurs, que l'occultation du sort des personnes victimes, invitées à faire silence. » Ce n'est qu'au tournant des années 1990 que le regard semble se modifier sur la réalité des traumatismes causés. Pour autant, il faudra attendre encore vingt ans, donc 2010, pour assister à un début de reconnaissance des victimes qui s'imposera sans discussion possible à partir de 2015 au travers de l'affaire Preynat/Barbarin avec la création de la Parole Libérée. Même si la prise de conscience et la mise en œuvre des premières mesures arrêtées reste à ce jour inégale selon les diocèses et les congrégations.

Dans son analyse des causes, la commission pointe notamment « l'inadéquation du droit canonique » incapable d'aligner ses pratiques judiciaires sur les notions généralement admises du procès équitables dans toutes les démocraties modernes; il souligne, plus fondamentalement : « l'excessive sacralisation de la personne du prêtre; la survalorisation du célibat et des charismes; le dévoiement de l'obéissance, le détournement des Ecritures; le concept réducteur "d'offense à la chasteté" s'agissant de crimes et délits et le tabou plus général de la sexualité dans l'Eglise. » Il y a donc bien là un phénomène systémique du à la structure même de l'institution qui doit être analysé et déconstruit si l'on veut réellement faire de l'Eglise à l'avenir une maison sûre pour les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables.

Quarante-cinq recommandations pour le passé et l'avenir

Outre une analyse des chiffres, des causes et des conséquences de ces agressions sexuelles dans l'Eglise, la feuille de route de la Commission Sauvé prévoyait la formule lion de propositions. « Les recommandations que formule la commission pour tenter de dépasser les traumatismes causés par les violences sexuelles et la chape de silence qui les a couvertes, ne sont pas conçues pour "tourner la page". Il ne suffit pas, pour l'Eglise, d'affirmer que la prise de conscience a eu lieu, certes trop tardivement, mais que le passé est le passé et que, pour les mineurs et les personnes vulnérables d'aujourd'hui et de demain, on ne retombera pas dans les mêmes errements. Car un tel discours perpétue l'attitude de non-reconnaissance ou de déni du réel, caractéristique de l'Eglise au cours de la période étudiée, comme échappatoire à un véritable traitement du phénomène. » (2)

La formulation de 45 recommandations (15 pages de texte) est sans doute l'apport le plus original du rapport, le plus précieux car tourné vers l'avenir pour aider à le construire. Elles témoignent d'une connaissance rare de la réalité ecclésiale et de ses modes de fonctionnement, d'une liberté, d'un courage et d'une audace exceptionnelles si l'on songe qu'il s'agit là du résultat d'un « audit » de laïcs appartenant à une commission externe à l'Eglise, même si elle a été voulue et créée par elle. Ce document représente un élément clé, précis, essentiel, incontournable dans la perspective du Synode sur la synodalité officiellement lancé dans les diocèses à la mi-octobre. Il est essentiel que les catholiques s'en emparent.

Lors de la présentation publique du rapport, Jean-Marc Sauvé a mis l'accent sur six de ces recommandations, à ses yeux essentielles : deux portant sur le passé, quatre sur l'avenir.

Reconnaître ouvertement la responsabilité de l'Eglise et indemniser les victimes.

Concernant le passé, « il faut réparer le mal qui a été fait » a souligné le président de la Ciase. La commission appelle donc l'Eglise à une reconnaissance officielle de sa responsabilité, non seulement individuelle mais collective, "jusqu'ici évitée". (3) Ce qui, au-delà de la responsabilité juridique propre des auteurs d'agression ou de ceux qui les ont couvertes, recouvre plus largement une responsabilité civile, sociale et systémique de l'institution. Une exigence d'autant plus forte, soulignent les rapporteurs, que l'Eglise n'est pas à l'abri d'une initiative parlementaire obligeant à réparation "toutes les institutions et les collectivités dans lesquelles se sont produits les dommages" liés aux agressions sexuelles.

Cette démarche de reconnaissance et de responsabilité devrait s'accompagner (c'est la seconde recommandation) d'un processus d'indemnisation des victimes dont la commission précise les contours. Deux idées prédominent : l'indemnisation, sans pouvoir être intégrale au regard du dommage causé, devra être individualisée et non forfaitaire; son financement devra être assumé, « à partir du patrimoine des agresseurs et de celui des institutions relevant de l'Eglise de France, sans appel aux dons des fidèles car ce ne serait pas cohérent avec la démarche de reconnaissance d'une responsabilité de l'Eglise en tant qu'institution. » (4) Ce sont là des exigences formulées, depuis longtemps, tant par les associations de victimes que par différents acteurs, souvent laïcs, de la vie de l'Eglise et que les évêques avaient toujours refusé de prendre en considération.

Des pans entiers de la vie de l'Eglise interpellés

Pour l'avenir, la commission préconise en premier lieu de réformer le droit canonique de manière à faire échapper les procédures aux ambiguïtés d'une gestion diocésaine et à ouvrir la procédures aux victimes à ce jour toujours tenues à l'écart. (5) Elle questionne ouvertement l'Eglise sur la notion même de secret de la confession, dans sa dimension de « secret professionnel » reconnu par la loi française, qui ne peut, selon elle, être opposé à l'obligation de dénoncer des actes graves lorsqu'ils portent atteinte au « droit divin naturel de la protection de la vie de la dignité de la personne. »

En second lieu, le rapport appelle à une profonde modification de la gouvernance de l'Eglise, notamment en ce qui concerne « la concentration entre les mains de l'évêque des pouvoirs d'ordre et de gouvernement ». Il appelle à une forme de « séparation des pouvoirs » qui devrait passer par un renforcement de la présence de laïcs, de femmes notamment, dans les sphères décisionnelles de l'Eglise catholique.

La troisième priorité concerne le discernement et la formation des candidats au presbytéral. Il suggère de procéder avec plus de rigueur à une évaluation psychologique des séminaristes, d'ouvrir plus largement leur formation aux sciences humaines avec l'apport d'experts extérieurs au monde religieux. Il

recommande « une communication entre diocèses, séminaires et congrégations, qui permette de connaître les réponses négatives données aux postulants malheureux. » (6) Une manière de lutter contre les pratiques - à risque - de certains diocèses ou communautés battant pavillon de complaisance pour mieux se prévaloir aux yeux des fidèles d'une exceptionnelle fécondité vocationnelle.

En finir avec une forme de « domination masculine »

Enfin, la commission appelle l'Eglise à s'interroger notamment sur la sacralisation du prêtre, sur son identification au Christ qui peut placer les fidèles dans une situation de sujétion spirituelle (alors même qu'au moment de la Consécration le prêtre qui prononce les paroles de Jésus le fait à la troisième personne « il prit le pain... ») Plus largement la commission interroge une culture d'Eglise qui légitime la domination masculine.

A cela, il faudrait d'ajouter d'autres recommandations encore qui répondent, pour certaines, à l'attente formulée par de nombreuses victimes adultes et qui prouve bien qu'elles ont été entendues. Comme l'appel à un « contrôle effectif de la hiérarchie catholique sur l'ensemble des communautés religieuses » dont certaines ont connu des dérives graves, attentatoires à la dignité des personnes, vis-à-vis desquelles les évêques se disaient désarmés. Ou encore la nécessité de « passer au crible » une partie de l'enseignement du magistère, codifié dans le Catéchisme de l'Eglise catholique, concernant la morale sexuelle, perçu comme dépassé et susceptible de nourrir les déviations ou agressions faisant l'objet du travail de la commission.

Difficile d'aller plus loin dans le cadre d'une première présentation du rapport. Une lecture qui, au cours des prochains mois, devra s'enrichir d'une appropriation des différentes annexes (2 000 pages), d'une richesse humaine et scientifique (au sens des sciences humaines) incomparable.

L'Eglise est-elle capable de se réformer ?

Au terme de la présentation du rapport qui leur était officiellement remis, mardi 5 octobre, Mgr Eric de Moulins Beaufort pour la Cef, sœur Véronique Margron pour la Corref, ont dit leur honte, leur effroi, leur chagrin, leur souffrance face à un tel désastre. L'un et l'autre l'ont fait avec leurs mots, leur sensibilité qui, d'évidence, n'est pas la même. Ils n'en ont pas moins redit leur commune détermination à sortir définitivement « de la naïveté et des ambiguïtés » pour reprendre l'expression du Président de la Cef. Mais de tels propos sont-ils seulement crédibles ?

En début de séance, le public avait été saisi par la force, la violence même du propos de François Devaux, co-fondateur et ancien président de la Parole Libérée, intervenant au nom des victimes. « C'est de l'enfer que vous revenez, vous, membres de la commission. » Puis s'adressant à l'Eglise, y compris au sommet de sa hiérarchie : « Vous êtes une honte pour notre humanité. » Avant de prononcer, de manière exagérément théâtrale, en détachant chaque syllabe : « Vous-devez-payer-pour-tous-ces-crimes » (7) Puis faisant allusion aux réformes à engager, qui selon lui sont de l'ordre d'un Vatican III, il a eu cette phrase qui, de fait, est aujourd'hui dans tous les esprits : « Peut-on raisonnablement penser que l'Eglise en est seulement capable. ? »

Pour lui, d'évidence, non ! Il l'a dit et redit sur tous les médias. Même s'il est signataire d'une pétition, publiée à l'initiative d'un collectif de victimes, « appelant toutes les victimes et toutes les personnes qui se sentent concernées, où qu'elles se trouvent, à s'unir avec force et détermination pour faire avancer l'Eglise, faire cesser la tentation d'enfouissement des cries de ses membres, faire en sorte que ses dirigeants prennent leurs responsabilités à tous les niveaux sans délai. » Mercredi 6 octobre au matin, la pétition avait recueilli 15 000 signatures.

A parcourir les réseaux sociaux où les catholiques s'expriment sans réserve et parfois sans nuance, on sent ce scepticisme partagé. Avec un fort clivage entre

ceux qui ont fait leur deuil de la capacité de l'Eglise à se réformer et souhaitent ouvertement qu'elle y soit contrainte de l'extérieur par la puissance publique ; et ceux qui font encore (pour combien de temps encore ?) le pari d'un changement « synodal » possible où ils seraient engagés pour peu qu'on les y invite. (8) Même si les uns et les autres voient un double obstacle à cette mise en œuvre des recommandations du rapport Sauvé. La première tient à la structure hiérarchique de l'Eglise qui fait que certaines décisions échappent, à ce jour, à la seule compétence du seul épiscopat Français. La seconde tient à la capacité du collège épiscopal, dans sa composition actuelle, à faire face à un enjeu d'une telle gravité.

Une première réponse à ces questions viendra des décisions qui seront annoncées, en novembre, lors des Assemblées plénières des évêques puis des supérieurs des congrégations religieuses. C'est alors que les catholiques de France, ébranlés jusque dans leur foi par l'immensité du désastre, aimeraient entendre reprise à son compte par l'institution, à leur adresse, cette phrase de Robert Desnos : « Un jour, je te décevrai, et ce jour là, j'aurai besoin de toi. »

Sauver le soldat Eglise...

Parmi la multitude d'articles et de témoignages consacrés à l'événement, je voudrais retenir ici le propos d'un des membres de la commission, le juge honoraire, ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny, Jean-Pierre Rosenczweig dans un article de la Croix. Le « juif parisien au troisième degré » s'exprime en ces termes : « Il faut sauver le soldat Eglise. On a déjà perdu le parti communiste, si on perd l'Eglise, on est paumé. Si ce pilier saute, l'islamisme et les communautarismes vont l'emporter. L'Eglise a sa place et doit contribuer à faire progresser la société mais aujourd'hui, dès qu'elle parle de quoi que ce soit, on lui parle de cul. Elle doit redevenir légitime, rendre compte de ses responsabilités pour le passé et assumer sa responsabilité citoyenne. »

La question a été posée de savoir s'il était crédible que 3 000 prêtres ou religieux aient pu agresser 216 000 mineurs ce qui ferait 72 victimes par agresseur. Il semble que la réponse se situe à deux niveaux : la présence effective, confirmée par les études internationales, de prédateurs récidivistes dans le monde de la pédocriminalité ; mais surtout le fait que le nombre de clercs mis en cause a été calculé à partir du travail d'enquête sur les témoignages et les archives, alors que le nombre de victimes procède d'une extrapolation de déclarations d'agressions fiables mais sans identification possible, des agresseurs qui ont parfaitement pu passer à travers les mailles de l'institution. Hypothèse qui semble confirmée par le fait que le taux des prêtres et religieux agresseurs, de l'ordre de 3%, reste inférieur aux statistiques de pays voisins.

Résumé du rapport, p.19

Le rapport cite comme de premiers signes l'attitude de la Corref et celle de l'évêque de Luçon.

Résumé du rapport p.21. Pour les rapporteurs, il est clair que les Associations diocésaines ne peuvent, en l'état actuel du droit, se soustraire à cette obligation.

Le rapport salue la réforme ponctuelle du code de droit canonique attendue pour le 8 décembre prochain qui fera passer les crimes et délits sexuels de simple « atteinte à la chasteté » à « atteinte à la dignité et à la vie des personnes ».

Résumé du rapport, p.23.

La seule « faute » de François Devaux aura été de vouloir faire reprendre cette phrase par la salle. En vain ! Une erreur d'appréciation qui a entaché inutilement son intervention.

C'est volontairement que je ne mentionne pas ici cette frange du catholicisme identitaire qui voit dans le rapport Sauvé l'œuvre du diable et de la Franc-maçonnerie réunis.